

Deuxième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme:
Transit Oil SA, Genève
2.

Valeur nominale du capital-participation jusqu'à pré-sent: CHF 190'000.00
3.

Nouvelle valeur nominale du capital-participation:
CHF 0.00
4.

Décision de réduction par: assemblée générale extraordi-naire
5.

Date de la décision: 29.06.2009
6.

Echéance de préavis des créances: **16.09.2009**
7.

Adresse pour la déclaration des créances:
Me Marc-Antoine Pürro, notaire,, Rue St-Pierre 10,
Case postale 1238, 1701 Fribourg
8.

Indication: Les créanciers peuvent annoncer leurs créances pour obtenir un paiement ou des sûretés.
9.

Remarques: La réduction du capital-actions intervient par destructions de toutes les actions existantes et l'émission de 100'000 actions au porteur de CHF 1.00 chacune. Le mon-tant de la réduction du capital-actions est remboursé à l'ac-tionnaire. La suppression du capital-participation intervient par destructions des tous les 20 bons de participation exis-tants. Le montant de la suppression du capital-participation est remboursé au participant. Conformément à l'art. 732, al. 2 CO, un rapport de révision spécial constate que les dro-its des créanciers sont entièrement couverts par le capital-actions réduit.

Me Marc-Antoine Pürro, notaire
1701 Fribourg

(05137958)